

Contribution IRTS Paris IDF - FISAF

La formation comme levier des transformations

20 décembre 2021

En raison des nombreuses réformes conduites depuis une dizaine d'années, la formation professionnelle, particulièrement dans le champ sanitaire, social et médico-social a connu de profonds bouleversements.

Ceci touche tant son périmètre, que les acteurs, le contenu et ses modalités pratiques. Sur ces plans, il s'agit d'une évolution tout à fait parallèle à celle du secteur social et médico-social.

Concernant le **périmètre**, la formation a connu des élargissements sur l'ensemble des voies d'accès à la formation : formation initiale, apprentissage, VAE, formation continue. **Les acteurs** de la formation ont évolué et notamment les publics en formation. Sur les **contenus**, la réingénierie des diplômes est en cours mais dans le désordre (réforme du DEAES en premier, puis réforme des diplômes ES, ETS, EJE, CESF, ASS ensuite, réforme CAFDES et CAFERUIS actuellement, et réforme ME, TISF, DEIS à venir). Enfin sur les **modalités pratiques**, que ce soit QUALIOPI, l'arrivée de Parcoursup dans le secteur, l'ancrage dans l'enseignement supérieur, chaque année apporte son lot de bouleversements.

Il apparait ainsi que malgré des efforts d'optimisation de toutes sortes, le secteur sur le plan de la formation est assez illisible et peu visible. Il y a, en conséquence, encore des difficultés à rendre attractifs les métiers.

➤ **Trois constats partagés émergent :**

- La nécessité d'une réforme systémique fondée sur les enjeux partagés et leurs déclinaisons en matière de formation.
- La formation -initiale et continue- constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité des métiers et contribuer à une transformation « culturelle » en faveur de la société inclusive.
- Les contenus des formations initiales ne sont plus adaptés aux enjeux qui sont les nôtres. Cela a des incidences sur la « culture professionnelle initiale » puis sur le développement de compétences tout au long de la trajectoire professionnelle.

Rédacteurs :

Manuel Pélissié : Directeur général IRTS Paris Ile de France

Florence Delorière : Directrice Générale de la FISAF

➤ **Les préconisations :**

La formation ne répondra aux attentes du secteur sanitaire social et médico-social que si elle arrive à retrouver une certaine cohérence. C'est en ce sens que les propositions sont faites. Elles prônent les principes d'évolution ci-dessous :

Quant au périmètre :

- Reconnaissance d'un véritable périmètre, compris par tous, par l'émergence d'une discipline « travail social », comme c'est déjà le cas à l'international dans de très nombreux pays.
- Réorganisation des diplômes du travail social sur la base LMD ; Licence, Master, Doctorat, avec un accolement de nos diplômes aux grades, véritable reconnaissance de ceux-ci.
- Emergence des titres et Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et Certificats de Qualification Interprofessionnelle (CQIP) afin d'avoir une véritable politique de certification élargie et répondant pleinement aux attentes du secteur, en complément de la politique de formation.
- Formation des personnes elles-mêmes, des familles et de leurs proches (Réf : Pair-aidance, EPOP) sur la mobilisation de leurs droits pour renforcer leurs capacités à se positionner et à mettre en mouvement leurs capacités et compétences.

Quant aux contenus :

- Passerelles entre les formations initiales, avec un tronc commun pour l'ensemble des professionnels de l'accompagnement, afin de favoriser les évolutions de carrières et les mobilités (et donc les démarches de GPEC).
- Révision profonde des référentiels d'activités et de compétences avec une place centrale consacrée à l'autodétermination, au droit d'agir et à l'intervention des professionnels de l'accompagnement auprès des acteurs de droit commun.
- Compétences et les postures des professionnels devant évoluer dans une démarche « d'aller vers » qui se déploie dans les différentes dimensions de l'accompagnement.
- Intégration du « savoir expérientiel » de la personne, de son libre choix et de ses capacités à agir doivent être au centre des formations et donc des pratiques (et plus seulement fondées sur des logiques de protection et d'adaptation).

Rédacteurs :

Manuel Pélissié : Directeur général IRTS Paris Ile de France

Florence Delorière : Directrice Générale de la FISAF

Cela est nécessairement corrélé à la prise de conscience du « savoir » du professionnel de l'accompagnement, favorisant ainsi l'émergence de la capacité à faire et de la collaboration croisée. Les espaces de coopération entre les acteurs doivent être favorisés.

- Développement de la « fonction-ressources » des professionnels de l'accompagnement avec de nouvelles compétences basées sur l'accessibilité à travers la sensibilisation, l'information « contextualisée » selon les secteurs d'intervention, les modes de compensation et les actions concrètes en tant que prescripteurs.
- Formation des managers sur ces enjeux et sur les modèles organisationnels à déployer. Les pratiques managériales et partenariales doivent valoriser l'autodétermination et favoriser le pouvoir d'agir des professionnels, dans une organisation plus « horizontale » favorisant la confiance et la prise de risque.
- Formation couplée à l'innovation sociale et à la transférabilité des « bonnes pratiques » pour valoriser et démultiplier les initiatives et les projets des professionnels sur les territoires. En déclinaison de la discipline « travail social », il faut faire des métiers du « care » des métiers de l'excellence (des doctorats, de la recherche mais aussi un modèle qui pourrait s'inspirer des « compagnons du devoir »)

Quant aux acteurs :

- Facilitation de la voie de l'apprentissage en levant les freins habituels (financiers, modalités...)
- Généralisation de la participation des personnes aux formations en tant que en tant que « pair-formateur », référent de l'expertise d'usage (Réf : Handidactique) avec un statut reconnu et non plus en valeur de témoignage.
- Formation initiale des acteurs de la société civile à l'accessibilité des actions et outils qu'ils déploient (enseignants, managers de l'entreprise, responsables informatiques, architectes, magistrats, médecins, acteurs culturels...).

Rédacteurs :

Manuel Pélissié : Directeur général IRTS Paris Ile de France

Florence Delorière : Directrice Générale de la FISAF

Quant aux modalités pratiques :

- Formation des professionnels à l'accompagnement mais aussi à l'accessibilité, à l'action auprès des acteurs du droit commun pour faciliter le mouvement inclusif et l'adaptation de la société et reconnaissance de cette formation par des certifications.
- Formation basée sur des approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires de façon à décloisonner les pratiques et les réponses.
- Andragogie adaptée de la part des formateurs afin de sensibiliser, contribuer à l'appropriation des concepts, à l'expérimentation et à l'application. Les formateurs eux-mêmes doivent re-questionner leurs méthodes apprenantes et faire l'objet d'un processus continu de professionnalisation intégrant la dimension des savoirs expérientiels et du pouvoir d'agir. La méthodologie de la formation-action doit être favorisée, dans une logique d'aller-retour entre la théorie et la pratique.
- Formations croisées pour favoriser les cultures communes et la culture du « travailler ensemble en faveur de la société inclusive » (avec les enseignants, les professionnels de la santé, les préventeurs en entreprise ...)
- Evaluation des impacts des formations en impliquant ceux et celles auxquelles les actions s'adressent.

Rédacteurs :

Manuel Pélissié : Directeur général IRTS Paris Ile de France

Florence Delorière : Directrice Générale de la FISAF